

Rapport stratégique sur l'avenir de l'océan planétaire

Résumé

Dans le cadre de ses travaux sur les questions globales, l'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a consacré son rapport stratégique 2022/2023 à l'avenir de l'océan planétaire et ce, dans le sillage de la déclaration, par les Nations Unies, de la période 2021-2030 "Décennie des sciences océaniques pour le développement durable".

Septième de sa série baptisée "Panorama du Maroc dans le monde", ce rapport vise à améliorer la compréhension de l'océanosphère en tant que système planétaire unique, à identifier les dynamiques qui impactent son fonctionnement, à déceler les changements majeurs à anticiper à l'horizon 2050 et à mettre en exergue les opportunités que l'océan recèle pour le Maroc ainsi que les atouts dont dispose le Royaume pour en tirer bénéfice.

Recouvrant environ 71% de la surface de la Terre, l'océan est en interaction permanente avec les autres composantes de la planète et joue un rôle fondamental dans son habitabilité via, notamment, son rôle dans le cycle de l'eau, dans la régulation du climat ainsi que dans la fourniture d'oxygène et de nombreux services écosystémiques. Le système océanique est, de ce fait, indispensable à l'existence de la vie sur Terre.

Néanmoins, malgré son caractère vital, l'océan demeure largement méconnu, à la fois s'agissant de sa géographie, de ses caractéristiques géophysiques et de la biodiversité qu'il abrite. En effet, moins du cinquième de l'océan planétaire serait cartographié et 90% de ses profondeurs seraient inexplorées. Si 230.000 espèces marines ont été répertoriées, 5 à 10 millions d'autres resteraient à découvrir. De ce fait, la "biosphère profonde" forme le plus grand écosystème de la planète et le plus mal connu.

Cette forte méconnaissance de l'océan peut s'expliquer par plusieurs facteurs liés, d'une part, à la complexité de l'océanosphère et à la multiplicité des interactions et des interdépendances entre ses composantes et celles de la Terre et de l'atmosphère et, d'autre part, à l'ampleur des financements nécessaires et au développement, relativement récent, des sciences océaniques.

Source de vie et d'approvisionnement pour l'ensemble du vivant, l'océan représente pour les humains en particulier, un facteur central de richesse et de développement. Il est ainsi un espace économique, riche en ressources naturelles et une interface de mobilité permettant les échanges économiques, sociaux et culturels.

Ces éléments ont conduit à une forte maritimisation des activités humaines et à un mouvement de littoralisation, qui n'a cessé de s'amplifier au cours de l'histoire et dont il résulte qu'aujourd'hui près de la moitié de l'humanité vit à proximité des côtes.

Pour les Etats, l'espace océanique est un vecteur de puissance et de prospérité, ce qui en fait une interface géostratégique. Il engendre une compétition multiforme entre les pays pour obtenir un accès à l'océan, élargir leur territoire maritime en revendiquant des zones économiques exclusives ou se projeter en mer et exercer un contrôle sur les principales voies de communication.

N'échappant pas à l'anthropocène, l'océan en subit, également, les retombées nocives. De la dynamique de maritimisation a découlé une industrialisation de la mer, corrélative à la mondialisation. Cette « *maritimondialisation* » a fortement altéré l'océanosphère, si bien que le rythme de la dégradation de l'océan a évolué de manière exponentielle au cours des cinquante dernières années, en majeure partie en raison des perturbations anthropiques.

Les mutations structurelles et durables que connaît l'océan entraînent la fragilisation, voire la disparition, de nombreux écosystèmes et la réduction rapide de la capacité de l'océanosphère à fournir des services écosystémiques. L'accumulation de facteurs critiques conduit à des situations irréversibles à l'échelle humaine et à un effet multiplicateur des menaces sur la santé de l'océan planétaire et, par voie de conséquence, sur celle des humains.

Ainsi, prévoit-on, au cours des prochaines décennies, une poursuite de l'élévation du niveau des mers et de la destruction de la biodiversité des écosystèmes marins et littoraux, une désoxygénation progressive de la planète et une accélération du changement climatique remettant en question les conditions de vie sur Terre.

L'irréversibilité des mutations observées annonce, d'ores et déjà, l'émergence de nouvelles conditions environnementales provoquant la destruction des habitats et des infrastructures par la montée des eaux, la malnutrition et la paupérisation des populations dépendant de l'océan au plan alimentaire ou économique, ainsi que la prolifération des intoxications dues à la dégradation de l'océanosphère.

À l'horizon 2050, trois facteurs conditionneraient l'accélération de ces mutations, à savoir : la croissance démographique avec une concentration grandissante des populations en zone littorale, l'évolution des modes de consommation conjuguée à la nécessité de répondre aux besoins alimentaires et économiques des populations futures et, enfin, le changement climatique.

La combinaison de ces trois facteurs est appelée à engendrer une pression accrue sur les écosystèmes naturels et une recrudescence des tensions pour l'accès aux ressources océaniques, tant entre les Etats, engagés dans une compétition à la fois militaire et technologique ; qu'entre les acteurs privés, l'inégalité de l'accès aux ressources engendrant une aggravation de l'insécurité en mer, du fait de la prolifération des activités criminelles telle la pêche illégale, non déclarée et non réglementée ou les actes de piraterie.

Les nouvelles conditions environnementales auraient des répercussions directes tant sur la Nature que sur l'Homme. Dans les décennies à venir, la diminution du phytoplancton, dont résulterait une baisse des stocks de poisson, la montée inéluctable des eaux et la multiplication des événements extrêmes rendraient inhabitables de nombreuses zones littorales. Cela forcerait une part importante de la population mondiale à l'exode, infligerait des dommages considérables aux activités économiques et contribuerait à une intensification des mouvements migratoires, avec des estimations portant le nombre de réfugiés climatiques à 216 millions à l'horizon 2050.

La raréfaction des populations animales, la fragilisation de la biodiversité et la contamination des espèces marines mettraient en péril la sécurité alimentaire de l'humanité. L'épuisement des ressources hydriques et la salinisation des sols affecteraient fortement, par ailleurs, les systèmes économiques et donc les conditions de vie.

Les dernières années ont été marquées par une prise de conscience de la gravité de la situation, ainsi que par une multiplication des actions visant à y remédier. Un cadre juridique a été mis en place, dont les instruments les plus importants sont la Convention internationale sur le droit de la mer et les conventions onusiennes qui la complètent.

De plus, la communauté internationale a affiché des ambitions dans le sillage des Objectifs de développement durable ainsi que celles que se sont fixées les Etats, individuellement ou collectivement, lors des grandes rencontres consacrées à la question des océans qui ont, notamment, été organisées dans le cadre de la "Décennie des sciences océaniques pour le développement durable".

De multiples initiatives ont, également, vu le jour, émanant d'institutions internationales, d'acteurs publics et d'organisations non gouvernementales. Elles continuent à se heurter, cependant, à de nombreux obstacles, dont l'inexistence d'une institution internationale dédiée à l'océan planétaire, le manque de connaissances et la faible accessibilité de l'information, la lenteur des mécanismes internationaux, qui ne correspond pas à l'urgence de la situation, ainsi que la fragmentation des actions et l'absence de synergies, qui occasionnent une déperdition d'énergie et une dispersion des efforts.

A cela s'ajoutent la propension des Etats à privilégier leurs intérêts politiques et économiques immédiats au détriment de la durabilité et, enfin, le caractère déclaratif des nombreux engagements pris par la communauté internationale, sans mécanisme de mise en œuvre ou de sanction.

Pour pallier cette situation, ou du moins atténuer ses effets négatifs, **un cadre mondial s'impose**, définissant clairement les responsabilités des pays, pris individuellement, et les amenant à respecter leurs engagements. Pour que les institutions mondiales favorisent la coordination, elles devraient être dotées de structures de gouvernance complètes afin de prendre des décisions légitimes et de représenter tous les citoyens du monde, actuels et à venir.

Pour cela, il serait indiqué de **créer une organisation universelle**, assimilable à un gouvernement mondial de l'océan. Celui-ci devrait, en effet, être appréhendé par la communauté internationale en tant que **bien commun** englobant l'ensemble de l'océanosphère, eu égard à sa continuité, son importance pour la vie, la rapidité et le caractère global des effets de sa dégradation.

Nommée par les instances internationales en concertation avec les parties prenantes, cette organisation universelle disposerait d'un **pouvoir contraignant** et fonctionnerait selon le principe de subsidiarité afin de mutualiser les moyens et de favoriser les synergies. Elle serait investie des missions suivantes :

- Assurer l'administration et la coordination des entités impliquées dans la gestion de l'océan, garantir la mise en œuvre des conventions et des programmes d'action internationaux et centraliser l'information ouverte.
- Lutter contre la malpêche, la pollution littorale et maritime, imposer aux Etats et aux opérateurs privés l'obligation de démantèlement et de recyclage des plateformes offshore en fin de vie et sanctuariser les zones les plus vulnérables.
- Instituer et superviser une police mondiale de l'océan, en charge d'identifier les contrevenants et de leur appliquer un arsenal de sanctions dissuasives.
- Déployer un programme d'aide au développement du traitement des déchets dans les pays les moins nantis.

En attendant ce nouvel ordre mondial en faveur de l'océan, des solutions, systémiques et globales, devraient rapidement être élaborées et mises en œuvre. Elles devraient s'affranchir des idées reçues et du prêt-à-penser, comme le concept d'économie bleue, quitte à paraître iconoclastes. Elles devraient aussi pouvoir se mettre en œuvre simultanément à tous les échelons possibles, du plus local au régional au supra-étatique.

Ces solutions gagneraient à être basées sur **une approche systémique de l'océan**, en tant qu'océanosphère, aussi bien par les décideurs que par les chercheurs. Pour assurer leur crédibilité sur le plan scientifique, il est crucial d'entamer d'urgence, en recourant aux nouvelles technologies (drones, capteurs, ...), **une collecte massive de données** et de procéder à leur traitement afin de permettre d'améliorer les modèles prédictifs.

Si la détérioration de la santé des océans est une problématique globale, qui interpelle l'humanité dans son ensemble, elle se pose avec une acuité supérieure pour les Etats et les populations qui vivent en contact avec la mer, ce qui est le cas du Royaume du Maroc.

Du fait de sa position géostratégique unique, s'ouvrant sur la mer Méditerranée et l'océan Atlantique et de l'étendue de son territoire maritime, couvrant 1,2 millions de kilomètres carrés, le Maroc a une vocation résolument maritime. Cette ouverture sur la mer a permis au Royaume, puissance navale dès le moyen âge, de s'inscrire dans l'histoire, de projeter sa puissance et d'échanger tant avec les Etats du voisinage qu'avec les civilisations lointaines.

Elle constitue aujourd'hui un capital, que Sa Majesté Le Roi Mohammed VI, dans Sa Volonté de développer la dimension maritime du Maroc, a toujours veillé à valoriser. Le Souverain a ainsi lancé, dès son Accession au Trône de Ses Glorieux Ancêtres, des projets d'envergure autour d'un triple impératif : moderniser et développer l'infrastructure portuaire, impulser une nouvelle dynamique au secteur de la pêche et permettre au Maroc de jouer pleinement son rôle de "hub", doté d'une connectivité maritime élevée. Grâce à cela, le Royaume dispose désormais du premier port à conteneurs d'Afrique et de Méditerranée, chaînon logistique primordial pour toute la région Ouest-africaine et réalise les pêches les plus importantes du continent africain.

Le maintien et la consolidation de ces acquis requièrent **l'élaboration et la conduite d'une politique de la mer à long-terme**, qui poursuivrait comme objectifs principaux, le ralentissement de la dégradation des écosystèmes marins, la sanctuarisation de l'espace maritime du Maroc et l'instauration d'une gouvernance intégrée et coopérative impliquant tous les acteurs pour une gestion durable du potentiel maritime du Royaume.

Le rapport stratégique 2022-2023 a formulé, par ailleurs, des propositions visant à la fois, le renforcement des connaissances en océanographie et leur large diffusion, la préservation du patrimoine maritime, la promotion d'une économie bleue garantissant le développement économique durable, l'affirmation du Maroc entant que véritable entrepreneur du monde aquatique, ainsi que l'impulsion d'une nouvelle dynamique à la coopération maritime régionale, faisant du Royaume **un champion et un moteur de la cause océane**.